



Les invités du festival

GÉRARDMER L'équipe du festival international du film fantastique de Gérardmer a dévoilé le programme de la 27^e édition. Photo VM/Eric THIÉBAUT > PAGES 2 ET 3

LA PLAINE
Nappe des GTI : les acteurs de l'eau fixent le cap
> PAGE 7

SAINT-ÉTIENNE-LÈS-REMIEMONT
Foyer en feu : 34 résidents évacués
> PAGE 6

VOSGES
Grégory : la garde à vue de Murielle Bolle annulée
> PAGE 5

ÉPINAL
650 personnes manifestent au départ du Medef
> PAGE 4



POUR TOUTS VOS CONCERTS / SPECTACLES / THÉÂTRES / RANDONNÉES / EXPOSITIONS / CONFÉRENCES / BROCANTES / STARES / SPORTS / JEUX & CONCOURS / BALS & REPAS

ANNONCEZ VOS SORTIES!

4 SUPPORTS POUR ANNONCER VOS MANIFESTATIONS* GRATUITEMENT
VOSGESMATTIN.FR/LOISIRS/OFFRES-ORGANISATEURS

PAPIER ORDINATEUR TABLETTE MOBILE

pour Sortir Vosges
vosgesmatin.fr/pour-sortir

DIMANCHE 19 JANVIER
À 12 h Repas dansant
ouvert à tous
Et à 14 h Thé dansant (entrée: 12 € avec boisson + collation)

avec l'orchestre **Eric SCHMITT**

- Apéritif maison / Mise en bouche
- Croustillant d'escargots persillés / petite salade
- Trou
- Joue de porc fondante
- Purée de céleri / Poêlée de légumes
- Fromage / Salade verte
- Tatin d'abricots glace pistache

sur réservation **33 € 50**
Pain - Café - Cristaline Vins blanc et rouge
www.maisonleopard.fr

Maison LEONARD
La qualité vaquée

Avenue de St-Dié
88000 ÉPINAL
Tél. 03.29.34.31.65
Fax. 03.29.34.84.23
Licence autorisée de spectacle : 1 1887238 2 1887237

ÉPINAL Environnement

Nappe des GTI : un protocole d'engagements mis en place

Les acteurs du territoire, collectivités et industriels du secteur de Vitte l'ont travaillé ensemble pour s'entendre sur un certain nombre d'engagements réciproques, à même d'apporter des gages solides au comité de bassin Rhin-Meuse pour une restauration quantitative de la nappe des GTI à échéance 2027.

Le dossier est « compliqué », tous s'accordent à le dire. Le déficit de la nappe des GTI (Grès du trias inférieur) dans la plaine des Vosges a été au cœur des débats de la Commission locale de l'eau (CLE), réunie au Conseil départemental ce jeudi. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'État ayant annoncé l'abandon du projet de pipelines autour de Vitte pour tenter de résorber le déficit de cette nappe, dans sa partie sud-ouest (Vitte-Contrexéville), il fallait trouver une alternative.

Des engagements réciproques

Les acteurs, collectivités et industriels du secteur de Vitte l'ont ainsi travaillé ensemble pour s'entendre sur un certain nombre d'engagements réciproques dans l'objectif d'apporter des gages solides au comité de bassin Rhin-Meuse pour une restauration quantitative de la nappe des GTI à échéance 2027. Une feuille de route a ainsi été mise en place. « Ce pre-

mier protocole, avance le préfet Pierre Ory, au cours d'une conférence de presse, préfigure deux contrats de territoire successifs de trois ans, 2021-2023 et 2024-2026 ; il prévoit les moyens de retourner à l'équilibre quantitatif de la nappe, soit un petit million de m³. Il s'agit d'organiser les usages et l'accès à cette ressource qu'est l'eau. »

Des opérations mises en place dès 2020

Entouré de Marc Hoeltzel, directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de François Vannson, président du Conseil départemental, des acteurs publics et privés impliqués dans ce protocole, Pierre Ory rappelle que, préalablement à ces contrats, des opérations sont prévues en 2020 : la CLE organisera la mise en place d'un observatoire des ressources en eaux souterraines qui aura une dimension d'animation et d'expertise. Le Conseil départemental assurera l'écriture du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), qui doit être adopté fin 2021. La société Nestlé Waters va, dès 2020, lancer trois grands chantiers : la poursuite de la baisse de ses prélèvements sur la nappe des GTI ; la conduite d'études pour rationaliser ses prélèvements dans les différents gîtes ; l'examen des possibilités de valorisation de ses



Suite à une réunion de la Commission locale de l'eau (CLE), réunie au Conseil départemental ce jeudi 16 janvier, le préfet a tenu une conférence de presse, entouré des acteurs privés et publics. Photo VM

eaux de process. La fromagerie l'Ermitage va, elle, engager des travaux permettant une réduction de ses prélèvements dans le gîte C. Elle prévoit un plan d'investissement destiné à moderniser la fromagerie et à optimiser ses consommations d'eau de process. Les collectivités vont, elles, lancer des études portant sur la lutte contre les fuites, la substitution de ressources, les économies d'eau.

Le protocole vise en tout cas à gérer durablement la ressource en eau sur le territoire. « Le but est de faire d'ici fin 2021 entre 300 000 et 400 000 m³ d'économie pour commencer », précise le préfet.

N.B.

Déçu, le collectif Eau 88 reste vigilant

Les représentants du collectif Eau 88 qui lutte contre la surexploitation de la nappe d'eau des grès du trias inférieur (GTI), en particulier par Nestlé Waters, ne sont pas très enjoués à la sortie de la réunion de la Commission locale de l'eau (CLE). Jean-François Fleck (Vosges nature environnement), Christian Villume (Association de sauvegarde des vallées et de prévention des pollutions), Bernard Schmitt (Oiseaux nature 88) et Christiane Lecoanet (UFC Que choisir 88) sont déçus : « On part avec un esprit positif. On a envie de travailler, on sent qu'il y a une volonté des acteurs à travailler ensemble. Et finalement, on nous met devant le fait accompli en nous présentant le protocole le matin même de la réunion. À aucun moment, nous n'avons été associés aux travaux. » Le collectif n'en peut également plus de ces échéances sans cesse repoussées. « Il y a déjà eu dix ans de report, ça suffit. Il faut mettre un terme à cette surexploitation. Le préfet, s'il le souhaite, peut annuler les autorisations de prélèvements. On considère qu'il y a un manquement de l'État pour faire appliquer les directives européennes. Aujourd'hui, compte tenu du passé et du passif de la CLE, on n'était pas dans cette commission avec confiance. La confiance ne se rétablit pas par des déclarations, mais par des actes. » Le collectif va demander à voir le projet.

ÉPINAL Justice

Les avocats en rangs serrés dans la salle d'audience

Ce sont 25 avocats qui ont investi la salle d'audience du tribunal correctionnel d'Épinal ce jeudi alors que devait être jugé un homme en comparution immédiate. En grève, les robes noires ont lu la motion et demandé le renvoi de l'affaire. Le tribunal a statué en ce sens.

Vingt-cinq avocats pour défendre un seul prévenu ! Du ja-

mais vu, à Épinal, en tout cas. Ce jeudi, unis comme un seul homme, derrière le bâtonnier Ludovic Vial, les « robes noires » ont envahi la salle d'audience où un homme de 33 ans devait être jugé dans le cadre d'une comparution immédiate pour des faits de violences aggravées sur sa compagne, d'outrages et de dégradations. Conseil du mis en cause, M^e Anne-Lise Tridon a demandé le renvoi du dossier, s'inscrivant dans la lignée de ses consœurs et confrères

en grève depuis le 6 janvier. Avant elle, le bâtonnier avait lu la motion accompagnant le mouvement contre la réforme des retraites dans la profession.

« Nous avons reçu la réponse de la ministre ; les termes de son courrier sont inacceptables. En conséquence, nous poursuivons la grève jusqu'à une date indéterminée. » Le substitut du procureur, Christophe Bouchet, prenait ensuite la parole. « Pas question de remettre en cause le mouve-



Les avocats grévistes s'étaient déplacés en masse ce jeudi dans la salle d'audience du tribunal d'Épinal. Photo VM/Cl. G.

ment mais je m'oppose au renvoi de ce dossier en raison de l'absence de mesures de sûreté pour la victime. » Le tribunal, présidé par Monique Thomas, s'est alors reti-

ré pour statuer. Finalement, le dossier a été renvoyé. Le trentenaire sera jugé le jeudi 30 janvier prochain. Normalement.

C.L.G.

VOSGES

ÉPINAL Environnement

Nappe des GTI : un protocole d'engagements mis en place

N.B.



Suite à une réunion de la Commission locale de l'eau (CLE), réunie au Conseil départemental ce jeudi 16 janvier, le préfet a tenu une conférence de presse, entouré des acteurs privés et publics. Photo VM

Les acteurs du territoire, collectivités et industriels du secteur de Vittel ont travaillé ensemble pour s'entendre sur un certain nombre d'engagements réciproques, à même d'apporter des gages solides au comité de bassin Rhin-Meuse pour une restauration quantitative de la nappe des GTI à échéance 2027.

Le dossier est «complicé», tous s'accordent à le dire. Le déficit de la nappe des GTI (Grès du trias inférieur) dans la plaine des Vosges a été au cœur des débats de la Commission locale de l'eau (CLE), réunie au Conseil départemental ce jeudi. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'État ayant annoncé l'abandon du projet de pipelines autour de Vittel pour tenter de résorber le déficit de cette nappe, dans sa partie sud-ouest (Vittel-Contrexéville), il fallait trouver une alternative.

• Des engagements réciproques

Les acteurs, collectivités et industriels du secteur de Vittel ont ainsi travaillé ensemble

pour s'entendre sur un certain nombre d'engagements réciproques dans l'objectif d'apporter des gages solides au comité de bassin Rhin-Meuse pour une restauration quantitative de la nappe des GTI à échéance 2027. Une feuille de route a ainsi été mise en place. «Ce premier protocole, avance le préfet Pierre Ory, au cours d'une conférence de presse, préfigure deux contrats de territoire successifs de trois ans, 2021-2023 et 2024-2026 ; il prévoit les moyens de retourner à l'équilibre quantitatif de la nappe, soit un petit million de m³. Il s'agit d'organiser les usages et l'accès à cette ressource qu'est l'eau.»

• Des opérations mises en place dès 2020

Entouré de Marc Hoeltzel, directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de François Vannson, président du Conseil départemental, des acteurs publics et privés impliqués dans ce protocole, Pierre Ory rappelle que, préalablement à ces contrats, des opérations sont prévues en 2020 : la CLE organisera la mise en place d'un observatoire des ressources en eaux souterraines qui aura une dimension d'animation et d'expertise. Le Conseil départemental assurera l'écriture du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), qui doit être adopté fin 2021. La société Nestlé Waters va, dès 2020, lancer trois grands chantiers : la poursuite de la baisse de ses prélèvements sur la nappe des GTI ; la conduite d'études pour rationaliser ses prélèvements dans les différents gîtes ; l'examen des possibilités de valorisation de ses eaux de process. La fromagerie l'Ermitage va, elle, engager des travaux permettant une réduction de ses prélèvements dans le gîte C. Elle prévoit un plan d'investissement destiné à moderniser la fromagerie et à optimiser ses consommations d'eau de process. Les collectivités vont, elles, lancer des études portant sur la lutte contre les fuites, la substitution de ressources, les économies d'eau.

Le protocole vise en tout cas à gérer durablement la ressource en eau sur le territoire. « Le but est de faire d'ici fin 2021 entre 300 000 et 400 000 m³ d'économie pour commencer », précise le préfet.

VOSGES

ÉPINAL Environnement

Déçu, le collectif Eau 88 reste vigilant



Christiane Lecoanet, Jean-François Fleck, Christian Villaume et Bernard Schmitt, très déçus de ne pas avoir été associés aux travaux concernant le protocole. Photo VM /Eric THIÉBAUT

Les représentants du collectif Eau 88 qui [lutte contre la surexploitation de la nappe d'eau des grès du trias inférieur \(GTI\)](#), en particulier par Nestlé Waters, ne sont pas très enjoués à la sortie de la réunion de la Commission locale de l'eau (CLE). Jean-François Fleck (Vosges nature environnement), Christian Villaume (Association de sauvegarde des vallées et de prévention des pollutions), Bernard Schmitt (Oiseaux nature 88) et Christiane Lecoanet (UFC Que choisir 88) sont déçus : «On part avec un esprit positif. On a envie de travailler, on sent qu'il y a une volonté des acteurs à travailler ensemble. Et finalement, on nous met devant le fait accompli en nous présentant le protocole le matin même de la réunion. À aucun moment, nous n'avons été associés aux travaux.» Le collectif n'en peut également plus de ces échéances sans cesse repoussées. «Il y a déjà eu dix ans de report, ça suffit. Il faut mettre un terme à cette surexploitation. Le préfet, s'il le souhaite, peut annuler les autorisations de prélèvements. On considère qu'il y a un manquement de l'État pour faire appliquer les directives européennes. Aujourd'hui, compte tenu du passé et du passif de la CLE, on n'était pas dans cette

commission avec confiance. La confiance ne se rétablit pas par des déclarations, mais par des actes.» Le collectif va demander à voir le préfet.

- [Environnement](#)

Vosges | Environnement Nappe des GTI : « C'est le silence radio... »

Par Mickaël DEMEAUX - 19 déc. 2019 à 05:00 - Temps de lecture : 2 min

|| Vu 135 fois



Jean-François Fleck : « Nous craignons que cela puisse effriter le consensus exprimé autour de ces nouvelles orientations. » Photo d'archives VM /Eric THIÉBAUT

« C'est le silence radio à tous les niveaux... »

Deux mois après [l'annonce de l'État d'abandonner les projets de pipelines autour de Vittel pour tenter de résorber le déficit de la nappe des GTI](#) (Grès du trias inférieur), dans sa partie sud-ouest (Vittel-Contrexéville), qui présente un déficit d'un million de m³, et la décision prise avec le comité de bassin Rhin-Meuse de retrouver [un équilibre en 2027](#), le collectif Eau 88 est en colère.

« Nous n'avons pas de réponse du préfet à notre demande de rendez-vous. Nous n'avons pas d'invitation à une réunion prochaine de la commission locale de l'eau. Nous n'avons pas de réunion des acteurs, même informelle, afin de faire le point sur la nouvelle stratégie et permettre à chaque partenaire d'exprimer ses attentes. Ce silence nous interpelle et nous fait craindre une réflexion entre certains acteurs privilégiés, qui écarteraient les associations, alors que ce sont elles qui sont à l'origine de l'alternative préconisée aujourd'hui », fustige Jean-François Fleck, président de Vosges Nature environnement, au nom du collectif Eau 88.

Ce dernier a écrit ce lundi 16 décembre une lettre ouverte à François Vannson, le président du Conseil départemental des Vosges, et Pierre Ory, le préfet. Dans son courrier, Jean-François Fleck précise que « les industriels » (Nestlé, Ermitage), aussi, s'inquiéteraient « de ce silence ».

« Nous sommes en mesure de vous faire savoir que, depuis deux mois, le travail avance sur l'élaboration du protocole. Entre janvier et février prochain, des réunions auront lieu avec les partenaires », répond la préfecture ce mercredi 18 décembre.

Nous avons contacté Nestlé Waters. Nous n'avons pas eu de réponse.

- [Environnement](#)
- [Autres](#)
-